



## **Modalités de la certification**

### **« Praticien(ne) RÉEDUK'ACTION »**

La certification de Praticien RÉEDUK'ACTION concerne les trois parcours ensemble (elle ne peut pas être passée pour un seul parcours) : MULTI'SENS, MULTI'SONS, MULTI'MOTS.

Pour devenir Praticien(ne) RÉEDUK'ACTION, il est possible de suivre le parcours certifiant en présentiel, en e-learning ou en hybride :

#### **PARCOURS E-LEARNING :**

1. S'initier aux activités des trois parcours RÉEDUK'ACTION MULTI'SENS (1), MULTI'SONS (2), MULTI'MOTS (3) en suivant consciencieusement les Formations Complètes en e-learning.
2. Suivre parallèlement 4 sessions collectives en visio « Analyse de pratique » (4 x 3h)
3. Constituer un dossier pour rendre compte de la mise en pratique des activités RÉEDUK'ACTION. Chaque parcours fait l'objet d'un mini-dossier (l'intégralité des activités du parcours doivent avoir été utilisées en séance, plusieurs fois de préférence).
4. Participer au temps de supervision individuelle des trois mini-dossiers (une séance par mini-dossier).
5. Participer à la session de certification en présentiel (1 jour) : à l'issue de cette journée, un accord de licence est signé par le candidat.

Ce parcours de certification doit être réalisé sur une période d'un an maximum à compter de la remise du premier mini-dossier.

#### **PARCOURS EN PRÉSENTIEL :**

1. Suivre les 3 modules en présentiel :
  - Module 1 Multi'sens en présentiel (3 jours)
  - Module 2 Multi'sons en présentiel (3 jours)
  - Module 3 Multi'sons en présentiel (3 jours)
2. Suivre parallèlement 5 sessions collectives en visio « Analyse de pratique » (5 x 3h)
3. Constituer un dossier pour rendre compte de la mise en pratique des activités RÉEDUK'ACTION des modules 1 et 2. Ce dossier est à rendre entre le module 2 et le module 3. Les parcours 1 (MULTI'SENS) et 2 (MULTI'SONS) font l'objet d'un mini-dossier (l'intégralité des activités du parcours doivent avoir été utilisées en séance, plusieurs fois de préférence).
4. Suivre la journée certification : à l'issue de cette journée, un accord de licence est signé par le candidat.

Ce parcours de certification doit être réalisé sur une période de 18 mois maximum après la fin du module 1.

#### **PARCOURS HYBRIDE**

Ce parcours est un mélange entre les deux formats. Il permet de réaliser une première partie du parcours en e-learning et de rejoindre le troisième module en présentiel, suivi de la journée de certification. Seuls deux mini-dossiers doivent être produits. Ce format hybride ne peut être envisagé qu'après un échange avec Guillaume Bousquet.



## **A PROPOS DU DOSSIER DE CERTIFICATION**

**L'intégralité des pièces du dossier doit être déposée dans un dossier Google Drive créé par Guillaume Bousquet. Le lien est envoyé au candidat par mail avec toutes les explications nécessaires au dépôt des pièces.**

### **1/ Candidature - Lettre de motivation**

Le candidat doit envoyer une lettre de motivation.

Il est demandé de rédiger un texte, sous forme de « lettre de motivation », dans lequel le candidat explique pourquoi il a choisi le programme RÉEDUK'ACTION, ce que cet outil représente pour lui et les raisons qui le poussent à vouloir devenir Praticien(ne) RéEDUK'action (motivation et projets).

### **2/ Les comptes-rendus**

Le reste du dossier, qui représente la partie la plus importante et la plus conséquente, est constitué des comptes-rendus (CR).

Pour la formation en e-learning, la validation du parcours de certification de Praticien(ne) RéEDUK'action ne pourra être délivrée qu'après lecture et validation des CR rassemblés dans chaque mini-dossiers par le formateur. Le candidat envoie son mini-dossier. Le formateur le lit et l'annote. Chaque mini-dossier fait l'objet d'une supervision en visio : les frais de supervision (100€ par mini-dossiers) doivent être réglés avant la séance en visio.

Pour la formation en présentiel, le candidat rédige deux mini-dossiers. Ils constituent une partie de l'évaluation de l'acquisition des compétences pour la certification. La supervision des dossiers est faite de manière collective lors des sessions en visio et en présentiel.

#### ➤ Période de remise des mini-dossiers de CR

- Pour le format e-learning, les mini-dossiers doivent être remis au fur et à mesure, dans l'ordre des parcours. Le troisième dossier doit être remis au plus tard 1 mois avant la journée de certification.
- Pour le format présentiel, les mini-dossiers doivent être remis au fur et à mesure, et au plus tard un mois avant le module 3. A l'issue du premier mini-dossier rendu, le formateur lira les CR et fera un retour par mail au candidat pour donner des conseils et indications afin d'orienter, si nécessaire, le travail de rédaction des CR.

#### ➤ Nombre de CR

**Pour la certification en e-learning** : il est demandé au candidat de rendre compte d'un minimum de 18 heures de séances d'accompagnement. Ces CR sont répartis en trois dossiers, ce qui représente pour chaque module environ 5 à 7 heures de mise en pratique des activités RéEDUK'action.

**Pour la certification en présentiel** : il est demandé au candidat de rendre compte d'un minimum de 12 heures de séances d'accompagnement. Ces CR sont répartis en deux dossiers, ce qui représente pour chaque module environ 5 à 7 heures de mise en pratique des activités RÉEDUK'ACTION.

Le nombre de CR indiqué est un nombre minimum. Le candidat ne doit pas se limiter à ce nombre s'il estime pertinent d'en rajouter. L'important est de rendre compte de l'utilisation du programme RÉEDUK'ACTION dans les séances et/ou ateliers et de montrer la cohérence de l'accompagnement proposé.



Pour un dossier, il est préférable de privilégier une certaine continuité sur plusieurs séances avec le même apprenant. Il est possible d'aller jusqu'à deux apprenants pour un même dossier.

Les séances peuvent être réalisées sur des formats différents (séances individuelles, ateliers collectifs) et des profils différents (enfants, ados, adultes, seniors).

Dans les séances, les activités RÉEDUK'ACTION peuvent être intégrées aux autres outils du candidat (liés à sa formation initiale). Dans ce cas, pensez à indiquer dans vos CR le où moment vous intégrez une activité RéEDUK'action et le but. Le CR ne doit décrire que la ou les activités RÉEDUK'ACTION (inutile de le faire pour celles qui font partie de votre boîte à outils initiale).

### Format et contenu des CR :

Les CR doivent contenir :

- La mention de la durée de la séance (au début de chaque dossier, un tableau doit synthétiser les séances données, leur durée et les activités réalisées, et la durée totale)
- La description détaillée du déroulement de la séance et des activités (notamment les consignes données)
- Des précisions sur les observations réalisées au cours de la séance pour chaque activité (réactions/difficultés/blocages/réussites de l'apprenant, choix pédagogiques de l'apprenant au regard des réactions)
- La présentation à la fin du CR de ce qui est envisagé dans la suite de l'accompagnement
- Des précisions sur la place donnée aux besoins physiologiques dans les séances (boire, éliminer, respirer, bouger) et de l'utilisation du Brain Gym® au sein des séances (pratique de l'ECAP, d'un mouvement, etc.)

Les CR peuvent prendre la forme souhaitée par le candidat : format papier, fichier numérique, vidéo ou autre. Ce travail permettra au formateur d'évaluer l'utilisation de l'outil RÉEDUK'ACTION par le candidat dans sa pratique.

La longueur n'est pas un critère de qualité des CR mais il n'en demeure pas moins que ces derniers doivent être suffisamment détaillés afin de rendre compte :

- du contenu et déroulé de la séance ou de l'atelier
- du profil et du besoin de la personne ou du groupe (il n'est pas nécessaire de présenter toute l'anamnèse de l'apprenant au début du CR. Quelques lignes sur les difficultés de l'enfant et l'objectif des séances suffisent).
- des observations faites et des choix réalisés dans la séance et au fil des séances ou de l'atelier
- d'éventuels retours et commentaires du client/patient ou des personnes du groupe

Toutes les activités des parcours doivent avoir été pratiquées au moins une fois.

## **VALIDATION DU PARCOURS DE CERTIFICATION**

### **1/ Envoi, réception du dossier et échange avec le candidat**

Le candidat place son dossier dans le dossier Google Drive prévu à cet effet et prévient par mail le formateur que le dossier peut être évalué (dès ce moment, le dossier ne peut plus être modifié). Ce dernier accuse réception du message et en prend connaissance. Le formateur peut alors demander au candidat de compléter son travail s'il estime que le dossier ne permet pas d'évaluer



la bonne pratique des activités RÉEDUK'ACTION, soit en détaillant les CR existants, soit en fournissant d'autres CR.

Le formateur renvoie le dossier avec des commentaires au candidat. Ce dernier est invité à en prendre connaissance et à mettre en pratique les conseils donnés pour améliorer sa pratique.

## **2/ Signature de l'accord de licence**

A la fin du parcours de certification, si toutes les étapes ont été respectées et que les attendus sont respectés, un accord de licence est signé entre Guillaume Bousquet et le candidat.

Ce dernier reçoit également une attestation de certification.

Dès lors, le candidat est licencié et peut jouir des termes du contrat de licence.

## **Communication et inscription à l'annuaire des professionnels**

Après le module de certification, le licencié doit fournir au formateur :

- Une photo prise avec son attestation de certification (format jpeg ou png). Le licencié accepte que le formateur publie la photo sur les réseaux sociaux afin de faire connaître la nouvelle de la certification officielle (le licencié est également invité à publier lui-même cette photo et nouvelle dans ses réseaux).
- Les coordonnées que le licencié veut voir apparaître dans l'annuaire des professionnels qualifiés RÉEDUK'ACTION (adresse, téléphone, mail, site et autres liens), à compléter directement sur le Google doc (lien envoyé par mail).

Le formateur invite le Praticien qualifié à rejoindre le groupe Facebook « Réseau des professionnels RÉEDUK'ACTION » (facultatif). Ce groupe est réservé aux personnes qualifiées pour échanger sur les pratiques, se demander des conseils, partager des idées, etc.

## **ATTENDUS POUR LA CERTIFICATION**

### **1/ Maîtrise des 18 activités de la méthode RÉEDUK'ACTION**

Le candidat doit démontrer qu'il connaît les protocoles, objectifs et modalités des 18 activités de la méthode.

### **2/ Maîtrise des piliers de la pédagogie de la parole**

Pour valider le parcours de certification RÉEDUK'ACTION, en plus de maîtriser les activités, le candidat doit connaître les piliers de la pédagogie de la parole et ses principes.

### **3/ Savoir parler du programme RÉEDUK'ACTION**

Être Praticien(ne) RéEDUK'action, c'est aussi savoir parler de ce programme, donner des arguments et explications. Ce point est évalué lors de la journée de certification.

## **A PROPOS DU CONTRAT DE LICENCE**

### **1/ Le contrat de licence**

L'accord de licence signé entre le Praticien(ne) RéEDUK'action et Pédago'Vie SASU est valable 4 ans et donne droit à l'utilisation du nom RÉEDUK'ACTION pour une communication professionnelle et pour l'animation d'ateliers à destination de particuliers.

Cette licence ne donne pas le droit au praticien de donner des formations RÉEDUK'ACTION (pour des éducateurs, enseignants, etc.) ou de délivrer une certification RÉEDUK'ACTION. D'autres niveaux de certification sont prévus pour obtenir ces droits.



## **2/ Renouvellement du contrat de licence**

A la fin de la période de validité de 4 ans, la certification peut être renouvelée pour une durée de 4 ans si les conditions pour le renouvellement de la certification sont respectées :

- justifier que des ateliers ou des séances RÉEDUK'ACTION ont été donnés durant la période de validité de la licence
- au cours des deux dernières années de validité de la licence, participer au choix :
  - a. à une journée de certification RÉEDUK'ACTION, en tant qu'assistant
  - b. à un module RÉEDUK'ACTION en présentiel, en tant qu'assistant (remise de 50% sur le tarif du stage pour l'assistant),
  - c. à une journée de recertification (dans la mesure où celle-ci est proposée par un formateur qualifié).